

60660 - MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO
Téléphone : 03.44.27.10.02

ACSO - Groupement de commandes relatif aux services de télécommunication - Adhésion
CANUT

Date de convocation :
18.06.2025
Date d'affichage
18.06.2025

N° 19-2025
Membres élus : 15
Présents : 12
Abstention : 0
Pour : 12— Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures douze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Présents : Madame Nathalie VARLET, Monsieur Christian TRIN, Madame Marie-Anne LEROY, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Patrick NIDDO, Madame Marine FILIPIDIS, Madame Sandrine FASSI, Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Maud LETURQUE, Madame Maryline VIVIER, Monsieur Sébastien GOUSSET, Monsieur Kévin CLEROY

Absents excusés : Monsieur Mikaël JEAN, Madame Manuella DUROYAUME, Monsieur Eric MANESSE

Formant la majorité des membres en exercice,

Marine FILIPIDIS est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant :

- L'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) ;
- Le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population ;
- Que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;
- Que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;

- Que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;
- L'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale ;
- Que l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT),

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

Article 3 : d'autoriser le Président de l'ACSO, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,

Article 5 : d'autoriser le Président de l'ACSO, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 24.06.2025,

Le Maire

Nathalie VARLET

